



REGLEMENT TRAIL OISANS-MATHEYSINE 2023:

Nouveauté édition 2023 :



Pour cette édition 2023 nous proposons une modification d'itinéraire sur le 45km, avec un passage au sommet du Taillefer (2857 mètres d'altitude).

Informations complémentaires : La redescente du sommet du Taillefer vers le plateau des lacs est assez technique, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire jusqu'à la dernière minute si les conditions météo ne sont pas favorable et risque de compromettre la sécurité des coureurs. Un parcours de repli est prévu (Voir trace parcours de repli)

✓ Inscription

- Les concurrents peuvent s'inscrire directement en ligne, ou par bulletin papier, rendez-vous sur :



Pour accéder directement au formulaire d'inscription en ligne, cliquez

sur le QR code, ou le scanner :



- Possibilité de s'inscrire sur place (au Gîte le Chantelouve) la veille et le matin de la course avec une majoration de 5€ sur le prix de l'inscription.

✓ Lieux de départ /Arrivée

Les départs et arrivées du Trail Oisans-Matheysine 2023 sont situés au Gîte Le Chantelouve, au Col d'Ornon sur la commune de Chanteperier, pour toutes les épreuves (45, 20, 12 et 5 kilomètres). Les dossards seront remis au gîte le Chantelouve.

✓ Horaires de départ des épreuves

- Départ du 45 kilomètres : 7H00. Pour cette épreuve, 2 barrières horaires sont fixées : **1^{ère} barrière horaire** : kilomètre 28 à 13h30, au ravitaillement du Refuge du Taillefer. **2^{ème} barrière horaire** : kilomètre 40 à 15h30, au ravitaillement du village de La Poyat.
- Départ du 20 kilomètres : 7h30.
- Départ du 12 kilomètres : 10h00.
- Départ du 5 kilomètres : 11h00.

✓ Ravitaillements

- 45km : 4 ravitaillements sur le parcours + arrivée
 - 1^{er} : Km 13,5 situé au-dessus de la station de l'Alpe du Grand Serre
 - 2^{ème} : Km 28 situé au refuge du Taillefer
 - 3^{ème} : Km 32,5 situé dans le village de Oulles
 - 4^{ème} : Km 39,6 situé dans le village de la Poyat
 - 5^{ème} : Arrivée (Km 46)
- 22 Km : 1 ravitaillement sur le parcours + arrivée
 - 1^{er} : Km 12,5 situé dans le village de la Poyat
 - 2^{ème} : Arrivée
- 12 Km et 5 Km : Arrivée

✓ Secours

- Un médecin sera présent au départ et à l'arrivée des différents parcours , c'est-à-dire au gîte Le Chantelouve au col d'Ornon. La sécurité sur le parcours sera assurée par des équipes de secouristes , fixes à certains points et mobile pour le reste du parcours, en fonction de l'accessibilité.

✓ Catégories d'âges

Pour les épreuves 45, 20, 12 kms et 5 kms, les concurrents devront posséder une licence 2023 (FFA, UFOLEP, FFPM, UNSS, UGSEL) ou fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de

la Course à pied en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve.

- Le 5 Km ouvert à partir de la catégorie cadet (année de naissance 2007 et avant).
- Le 12 Km ouvert à partir de la catégorie Junior (année de naissance 2005 et avant).
- Le 22 Km ouvert à partir de la catégorie Espoir (année de naissance 2003 et avant).
- Le 45 Km ouvert à partir de la catégorie Espoir (année de naissance 2003 et avant).

✓ Autres

- Matériels obligatoires : Pour les épreuves 45 et 20 kms : sifflet, couverture de survie et réserve d'eau d'1 litre et réserve alimentaire (type barre énergétique), mobile avec le numéro du PC course en mémoire (06-67-90-35-03)
- Responsabilité individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Tout coureur est tenu de porter secours à une personne accidentée ou en danger.
- Les coureurs sont tenus de respecter les consignes de courses et de suivre le balisage.
- Tout coureur rattrapé devra céder le passage.
- Tout abandon devra être signalé au point de contrôle le plus proche.
- Tout coureur abandonnant ses détritibus sera mis hors course. La signature du bulletin d'inscription atteste que le coureur a pris connaissance du règlement et qu'il accepte son application.

✓ Remise des prix

- Un podium sera organisé pour le classement scratch homme et femme de chaque épreuve.



Toutes les épreuves du Trail Oisans-Matheysine traversent des sites classés Natura 2000, nous demandons aux coureurs de ne pas sortir des sentiers balisés afin de respecter notre magnifique territoire !